

Bulletin d'information SEPEF décembre 2016.

2016 se retire, 2017 pointe son nez, qu'elle soit une année riche en événements agréables pour vous tous tant au niveau personnel que professionnel.

L'année syndicale 2017 sera certainement dense, il nous faudra tous ensemble, solidaire, faire face aux attaques à laquelle notre profession doit faire face. Nous serons à vos côtés, pour vous défendre aussi bien dans les établissements, au rectorat et mais aussi aux Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture.

Pour être fort, il faut être nombreux, un nombre trop important de collègues ne connaissent même pas l'existence de notre syndicat. Aidez-nous à le faire découvrir.

Le bureau du syndicat SEPEF vous souhaite à toutes et tous une belle et heureuse année 2017.

Notre premier conseil syndical : l'élection des membres du bureau.

Lors de notre première réunion du conseil syndical le 18 novembre, élu lors de l'assemblée générale de notre syndicat du samedi 5 novembre, ses membres ont désigné la composition du nouveau bureau :

Jean Marc RAFENBERG, secrétaire général

Geneviève KECK, secrétaire général adjoint

Philippe MASSON, trésorier

Dominique MINACORI, trésorière adjointe

Christine COUSIN

Carole PEMBELE BERGER

Ils auront pour mission de faire vivre les décisions prises en conseil syndical et de mener ainsi les actions permettant à notre syndicat de vivre.

Les réunions de bureau et de conseil syndical alterneront au cours de l'année, n'hésitez pas à nous faire parvenir **vos idées** sur la vie syndicale. **Le SEPEF c'est votre syndicat, participez à la vie syndicale !**



ALERTE ! MUTUELLE OBLIGATOIRE

Les enjeux sont très différents selon les deux situations possibles suivantes :

- votre établissement disposait déjà d'une mutuelle santé,
- votre établissement n'en a jamais mis en place.

Pour le premier cas, il faut réaliser une transition :

- la mutuelle déjà en place, qui souhaiterait rester en concurrence, doit formuler une proposition correspondant au cadre nouveau EEP santé accords (pacte solidaire, ...)
- le choix de la nouvelle mutuelle, dans l'offre EEP, ne doit pas être l'occasion de diminuer les garanties des salariés et de leurs ayants droits (conjoint, enfants)
- l'OGEC ne doit pas profiter de l'occasion pour baisser son implication "sociale" en portant la part employeur (50%) sur le seul socle EEP (37€) en omettant les options et ainsi faire de substantielles économies sur les dépenses de Mutuelle Santé qui pré existaient.

Dans le 2nd cas, la mise en place d'une mutuelle santé est une nouveauté dans votre établissement, il faut veiller à ce que l'OGEC ne fasse pas à minima ; se contenter de subventionner à 50% sur une base de 37€ serait une action ridicule dans un milieu catholique. Et il n'existe aucun mécanisme qui interdit aux OGEC de faire mieux que le minimum.

La couverture santé par une mutuelle est obligatoire pour tous les salariés depuis le 1^{er} janvier 2016 mais attention aucune obligation pour les agents de droit public. Un établissement peut inclure dans son offre de mutuelle l'ensemble des personnels y compris les enseignants.

En tout cas, une consultation des délégués du personnel est obligatoire et doit être conduite dans le respect des formes réglementaires (information, délais, ...) sous peine que cette décision unilatérale de l'employeur (DUE) soit rendue immédiatement inapplicable avec un passage par le tribunal initié par les instances représentatives du personnel.

Dans les deux cas la vigilance extrême des instances représentatives du personnel (DS, CE, DUP, CHSCT) est de mise. C'est un sujet complexe pour lequel il faut savoir consacrer du temps et de la réflexion.

Cyrill LAFEUIL claf@urginfo.net 06 80 47 80 04



FEP
Formation
et Enseignement
Privés

sepef
syndicat de l'enseignement
privé de l'est francilien

Les nouvelles du rectorat

Annulation de la campagne de notation administrative.

Le rectorat avait fait l'erreur d'envoyer dans les établissements la circulaire organisant une campagne de notation administrative au titre de l'année 2016/2017. Cette campagne de notation administrative vient d'être annulé par le ministère. En effet, cette année est une année de transition vers le nouveau système d'avancement de carrière et d'évaluation : **le PPCR** (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération).

Des circulaires importantes pour votre progression de carrière

D'autre part à noter pour les collègues intéressés la publication de diverses circulaires concernant la promotion à différentes échelles de rémunération au titre de l'année scolaire 2017_2017.

Date limite de réception des dossiers au rectorat : 3 février 2017

La circulaire 2016_121 : Accès par le **tour extérieur à l'échelles des certifiés pour les AE**

La circulaire 2016_123 : Accès à l'échelle des **certifiés par intégration des MA sous CD et AE**

La circulaire 2016_124 : Accès au **tour extérieur à l'échelles des professeurs agrégés**

La circulaire 2016_125 : Accès à la **hors classe des professeurs agrégés et professeurs de chaire supérieure par liste**

La circulaire 2016_126 : Accès à la **hors classe des certifiés au titre de l'année 2017_2018**

Pour de plus amples informations, pour le suivi de votre dossier, n'hésitez pas à nous écrire à cette adresse :

sepefcfdt@gmail.com

Les élus CCMA vous informeront des démarches et de l'avancement de votre candidature éventuelle.



Vos représentants des maîtres du premier degré avaient rendez- vous au rectorat

Comme nos collègues du second degré, nous étions invités à la réunion préparatoire au mouvement 2017 et au bilan du mouvement 2016.

Voici quelques chiffres.

284 postes ont été déclarés au mouvement : 148 susceptibles d'être vacants et 136 vacants.

128 enseignants ont participé au mouvement.

Sur 114 délégués auxiliaires, 101 ont été reconduits.

Un bilan globalement positif pour le rectorat, plus nuancé pour notre syndicat.

Pourquoi les maîtres titulaires ainsi que les délégués auxiliaires ont-ils obtenu un poste à la rentrée de septembre au sein de l'académie de Créteil sans rencontrer de difficultés ?

- de nombreuses mutations hors académie ont été accordées surtout à Paris.

Le rectorat a enregistré 6 entrants. L'équilibre n'y est pas.

- 13 délégués auxiliaires ont quitté le privé pour rejoindre le public. Ce qui représente environ une moyenne de 10 % du contingent des suppléants. La commission de l'emploi diocésaine se garde bien de nous en informer.

Ainsi beaucoup de chefs d'établissement avaient peine à recruter fin août.

Enfin, pour information, la circulaire des opérations du mouvement 2017 sera diffusée début février.



FEP
Formation
et Enseignement
Privés

sepef
syndicat de l'enseignement
privé de l'est francilien



Assemblée générale du 12 décembre 2016 de Formiris Ile de France

Chaque année en décembre les représentants des maîtres, des chefs d'établissement et des tutelles sont convoqués au bilan annuel et de Formiris à son approbation. Mais qu'est-ce donc Formiris ?

Dans l'enseignement privé sous contrat, l'association Formiris est habilitée à recevoir et à gérer des fonds publics pour la formation continue et initiale.

Au plan national et dans les 13 territoires régionaux, les conseils d'administration auxquels siègent de façon paritaire les représentants de la tutelle, des chefs d'établissement et des maîtres décident de l'utilisation des budgets de l'offre de formation.

Comment a été réparti le budget 2015-2016 au sein du territoire Ile de France ?

1. Budget fédéral

Une partie a été destinée à la formation des entrants dans le métier :

- préparation aux concours internes.
- suivi des lauréats des concours.
- suivi des suppléants et des délégués auxiliaires.

2. Budget territorial

L'offre régionale a connu une baisse importante des inscriptions aux formations proposées.

En effet, seulement 65 % du budget a été consommé alors que les départs en formation ont toujours été nombreux lors des dernières années surtout dans le premier degré.

Pourquoi une telle baisse ?

On peut émettre des hypothèses :

- offre de formation en inadéquation avec les besoins des enseignants.
- avis défavorable des chefs d'établissement.
- la communication des offres n'est pas assez diffusée auprès des enseignants.
- les enseignants, surtout dans le premier degré, ne souhaitent pas libérer leur classe.

Le nombre de personnes ayant suivi une formation en 2015 -2016 s'élevait à 11 460 contre 13 977 en 2014-2015.

Une baisse importante des demandes de formation est à noter également au sein des établissements. En effet, plus de 223 établissements n'ont pas utilisé de financement dans le cadre du Crédit Référence Etablissement.

Suite à cet état des lieux, Formiris Ile de France s'engage à :

- Proposer une offre de formation adaptée aux besoins des établissements et des enseignants en concertation avec les organismes de formation et les instituts reconnus.
- à veiller à une communication de l'offre de formation auprès des établissements et donc des enseignants.

Nous allons à votre rencontre !

Nous organisons des réunions dans votre établissement. Des rencontres sont déjà au programme dans plusieurs groupes scolaires de notre académie. C'est l'occasion de nous rencontrer, de poser des questions, de vous informer de **vos droits**.

L'actualité est riche et notamment avec le nouveau système d'évolution de carrière le PPCR (parcours professionnel carrières et rémunérations), n'hésitez pas à nous contacter pour venir vous présenter ce nouveau dispositif.

Nous avons présenté le 13 décembre dernier le syndicat SEPEF aux nouveaux lauréats Cafépiens de Créteil à l'institut de formation ISFEC. Une première approche pour nos jeunes collègues dans le métier pour comprendre l'importance d'un syndicat de son fonctionnement. D'autres réunions sont prévues : pour les lauréats du concours internes du second degré ou encore pour les enseignants du premier degré.

La circulation de l'information est vitale, s'informer est un droit, le SEPEF est à vos côtés afin que chacune et chacun puisse en bénéficier.

Vos contacts :

- **Pour votre situation administrative** (emploi, carrière, notation, mouvement etc...)

Contactez **Philippe Masson**, membre élu de la CCMA :

Par mail sepefcfdt@gmail.com en indiquant l'objet de votre demande. Un RV personnalisé vous sera transmis par retour de mail.

Permanence téléphonique tous les lundis soirs de 20h à 21h30 : 01 64 09 39 76

- **Pour votre adhésion, votre cotisation**

Dominique Minacori, trésorière adjointe

sepefcfdt@gmail.com

Tel : 06.83.01.22.64

- **Vous enseignez dans le Primaire**

Contactez les élus à la CCMD : Mmes **Christine Cousin** et **Geneviève Keck**

christine.cousinpantin@laposte.net

gkeck@free.fr

- **Vous enseignez dans l'enseignement agricole**

Contactez le délégué régional **Jean-Marc Rafenberg** jean-marc.rafenberg@wanadoo.fr

0681478239

- Pour des questions qui concernent le droit privé ainsi que les IRP (Comité d'entreprise , DP, CHSCT) ,

Vous pouvez contacter **Cyril LAFEUIL** claf@urginfo.net 06 80 47 80 04

Si vous ne recevez pas de courrier émanant de notre syndicat, transmettez-nous votre adresse mail

sepefcfdt@gmail.com